

Syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried

Comité syndical - mercredi 2 avril 2025

ANNEXE 4- RAPPORT D'ACTIVITES 2024



Rapport d'activités 2024



Le territoire Montagne Vignoble Ried (MVR)

2 EPCI

Etablissement public de coopération intercommunale

→ Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR)

→ Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK)

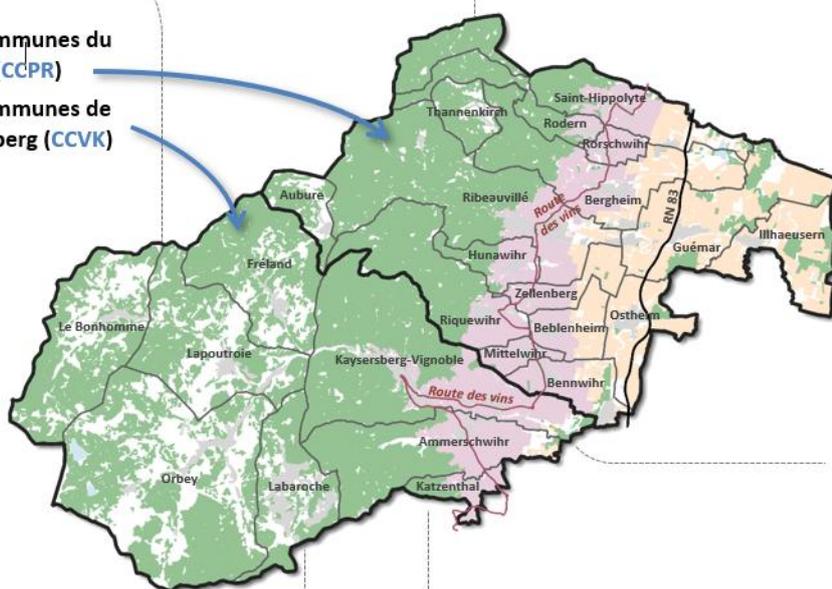
24 communes

34 226 habitants
(INSEE, 1^{er} janvier 2021)

19 700 logements
(INSEE, 1^{er} janvier 2021)

11 833 emplois
(INSEE, 1^{er} janvier 2021)

350 km²



9% Espaces artificialisés

36% Espaces agricoles

54% Espaces forestiers et naturels

1% Milieux humides et surfaces en eaux

12 427 ha de territoires agricoles dont **4 273 ha** de vignobles

3 grandes entités paysagères :
La Montagne, le Vignoble et la Plaine

Le SCoT Montagne Vignoble Ried

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document projet, et un document politique avant tout...

- 1** Un projet de territoire pour les prochaines années
Un projet de développement et d'aménagement pour le territoire
- 2** Un projet politique
Un document politique de références pour les politiques publiques
- 3** Des préconisations et mesures d'urbanisme pour mettre en oeuvre le projet
Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie réglementaire

Approuvé en 2010, le SCoT MVR a fait l'objet d'une révision lancée en 2014, afin notamment d'intégrer les obligations de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 ». Arrêté en 2017, **le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé le 6 mars 2019.**

La volonté politique du SCoT de préserver et valoriser les qualités du territoire se fonde sur trois ambitions complémentaires :

- › Préserver et valoriser les qualités environnementales et patrimoniales du territoire,
- › Améliorer et garantir la qualité de la vie de ses habitants,
- › Créer de la valeur ajoutée pour produire les emplois dont les ménages ont besoin et les moyens nécessaires à l'entretien, l'aménagement ou la préservation du territoire.

Le SCoT un est **document « intégrateur »**, c'est le document de référence principal pour les documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux, et cartes communales).



La structure porteuse du SCoT est le **syndicat mixte Montagne Vignoble et Ried**.

Il regroupe **2 communautés de communes** (Pays de Ribeauvillé et Vallée de Kaysersberg) représentées par 51 élus réunis au sein d'un comité syndical.

Le syndicat mixte est composé des instances suivantes :



Le syndicat mixte est un **endroit privilégié** pour les élus du territoire, leur permettant d'**échanger** et de **débattre** sur les perspectives et les enjeux de développement et d'aménagement durables qui dépassent les échelles communales et intercommunales. Les élus dessinent ainsi l'avenir des 24 communes en matière d'habitat, de déplacements, de développement économique et d'environnement.

Le syndicat mixte est principalement chargé de **l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre du SCoT MVR**.

Son rôle est d'encourager et de vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme. Pour cela, il se positionne en tant que partenaire des communes et intercommunalités à travers la mise en place d'actions d'accompagnement et de sensibilisation auprès des élus visant à favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCoT au niveau local.



L'activité 2024 des instances du syndicat mixte

Les réunions du Bureau syndical

Le Bureau syndical s'est réuni à 7 reprises en 2024.

7 février 2024

1. Préparation du Comité syndical du 21 février
2. Informations et divers

20 mars 2024

1. Contrat Villes Vivantes – dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI
2. Préparation du Comité syndical du 3 avril
3. Informations et divers

Points supplémentaires :

- Avis sur un PA à Kaysersberg Vignoble
- Avis sur un PA à Fréland
- Avis sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Ribeauvillé

24 avril 2025

1. Avis sur la modification simplifiée n° 1 du PLU de Saint-Hippolyte
2. Retour sur le RDV « Mairies » du 18 avril 2024
3. ZAN : consommation d'espaces et rapport triennal
4. Organisation du prochain RDV « élus »
5. Retour sur la rencontre avec la CEA concernant le dispositif d'accompagnement BIMBY/BUNTI de Villes Vivantes
6. Informations et divers

26 juin 2024

1. Avis sur le PLU arrêté de Hunawihr
 2. Poursuite des réflexions relatives au dispositif d'accompagnement BIMBY/BUNTI de Villes Vivantes
 3. Retour sur la réunion technique avec les services de la DDT (évaluation du SCoT et consommation d'espaces)
 4. Retour sur le séminaire SRADDET « concertation sur la méthodologie de territorialisation du ZAN »
 5. RDV « élus » du 27 septembre
 6. Informations et divers
- Point complémentaire : avis sur un PA à Katzenthal

6 août 2024 (réunion de travail)

1. Dispositif d'accompagnement BIMBY/BUNTI : possibilités de subventions, état d'avancement

3 septembre 2024

1. Evolution du document SCoT : questions relatives au contenu et à la procédure, dans le cadre de la trajectoire ZAN et du bilan du SCoT
2. Intervention des services de la DDT68
3. Avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de Riquewihr
4. Informations et divers

3 octobre 2024

1. Dispositif d'accompagnement « BIMBY/BUNTI » proposé par Villes Vivantes : point d'étape, simulations financières, et préparation de la présentation à la prochaine séance du comité syndical
2. Informations et divers

27 novembre 2024

1. Préparation du Comité syndical du 11 décembre
 - Présentation de travail d'évaluation du SCoT
 - Retour sur la rencontre territoriale avec la Région : territorialisation du ZAN dans le SRADDET
2. Informations et divers

Les réunions du Comité syndical

La liste des délibérations et les procès-verbaux des séances du Comité syndical sont consultables sur le site internet du syndicat mixte :

www.scot-mvr.org

Le Comité syndical s'est réuni à 5 reprises en 2024.



21 février 2024

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Restitution de l'étude pré-opérationnelle « densification douce » BIMBY/BUNTI par le bureau d'études Villes Vivantes
4. Inscription du territoire au Défi « J'y Vais »
5. Informations et divers

3 avril 2024

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Adoption du règlement budgétaire et financier
4. Adoption du compte administratif 2023
5. Adoption du compte de gestion 2023
6. Affectation des résultats 2023
7. Bilan des actions réalisées en 2023
8. Programme de travail 2024
9. Adoption du budget primitif 2024
10. Etat du personnel
11. Adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT et désignation des représentants
12. Adhésion annuelle au CAUE Alsace
13. Point d'actualité ZAN (Zéro artificialisation nette)
14. Informations et divers

3 juillet 2024

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – mise à jour du dispositif en vigueur
4. Présentation du rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols proposé par le syndicat mixte, pour le compte des communes et CC dotées d'un PLU/PLUi
5. Etat d'avancement des réflexions en cours relatives au dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI
6. Informations et divers

13 novembre 2024

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI : présentation synthétique par Villes Vivantes, point d'étape et simulations financières, poursuite des réflexions
4. Informations et divers

11 décembre 2024

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Approbation de la nouvelle convention de mission et d'accompagnement pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au règlement général sur la protection des données (RGPD)
4. Adhésion 2025 à l'ADAUHR-ATD (Agence Technique Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme)
5. Présentation du travail d'évaluation du SCoT (bilan à N+6)
6. Retour sur la rencontre territoriale avec la Région Grand-Est : territorialisation du ZAN dans le SRADDET et trajectoire associée sur le territoire du SCoT
7. Informations et divers

Les actions de communication

Deux lettres d'information ont été publiées en 2024 :

→ L'Actu'SCoT n°11 : retour sur le bilan du SCoT à mi-parcours



→ L'Actu'SCoT n°12 : retour sur le RDV élus du 27 septembre 2024



La participation du syndicat mixte à diverses instances et démarches

Le syndicat mixte participe également à diverses instances et démarches, dont les principales sont les suivantes en 2024 :

Fédération nationale des SCoT

- Participation aux rencontres nationales des SCoT à Arras, les 28, 29 et 30 août 2024
- Participation aux principaux webinaires et formations proposés par la fédération des SCoT (en collaboration avec le CNFPT) :
 - Webinaire « eau »
 - Webinaire « enjeux et santé »
 - Webinaire « décrets sur le photovoltaïque et les friches »
 - Webinaire « garantie communale »
 - Webinaire « rapport local de l'artificialisation »
 - Webinaire « en route vers le ZAN »
 - Webinaire « stratégies énergétiques territoriales »
 - Webinaire « Vélo, levier de décarbonation des territoires »
 - Webinaire « biodiversité »
 - Webinaire « ZAN ou comment rendre opérationnelle la sobriété foncière »
 - Club SIG (système d'information géographique)



InterSCoT Grand Est et InterSCoT Alsace, et InterSCoT Haut-Rhin

- Participation aux différentes réunions de travail organisées dans le cadre des différents InterSCoT
 - [InterSCoT Grand-Est](#) : pas de réunion en 2024
 - [InterSCoT Alsace](#) : 1 réunion technique (relative au projet de territoire de la Conférence du Rhin supérieur)
 - [InterSCoT Haut-Rhin](#) : 2 réunions techniques

Démarches « supra SCoT »

- Suivi 2024 des instances et participation aux différentes réunions de travail relatives :
 - Au [SRADDET en cours de modification](#) (Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires)
 - A la [Trame Verte et Bleue régionale](#)
 - A la [Mission régionale d'autorité environnementale](#) (MRAE)
 - A [DataGrandEst](#) (coopération régionale en matière de production, de partage et valorisation de données dans le Grand Est) : webinaire « données sociales et économiques », webinaire « la data dans les territoires », webinaire « les observatoires de la forêt », webinaire « la future plateforme »
 - A [DATALSACE](#) (anciennement Infogeo68 ou Data Haut-Rhin, observatoire départemental du Haut-Rhin, permettant notamment l'accès partenaire aux applications « cadastre » et « réseaux »)
 - [RDV de l'habitat](#) de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

Analyse de la compatibilité des autorisations d'urbanisme

Les articles L. 142-1 R. 142-1 du code de l'urbanisme indiquent que les opérations ou constructions d'une surface de plancher de plus de 5000 mètres carrés (notamment) doivent être compatibles avec le document d'orientations et d'objectifs du SCoT.

Afin de faciliter la lecture et la bonne vérification de leur compatibilité, et celles d'autres opérations dont la surface est moindre mais pouvant présenter des enjeux d'aménagement importants, le syndicat mixte a proposé la mise en place d'une démarche de travail aux services instructeurs mutualisés :

- Pour les opérations / constructions dont la surface de plancher est supérieure à 5000 mètres carrés : transmission du dossier pour avis au syndicat mixte, pour formulation d'un avis du bureau syndical ;
- Pour les opérations / constructions dont la surface de plancher est inférieure à 5000 mètres carrés : transmission du dossier pour avis au syndicat mixte si le service instructeur le juge nécessaire, pour formulation d'un avis du bureau syndical ou communication des éventuelles remarques par courrier du Président.

→ En 2024, le Bureau syndical a rendu un avis sur :

- [Un permis d'aménager à Kaysersberg-Vignoble](#)
- [Un permis de construire à Fréland](#)
- [Un permis d'aménager à Katzenthal](#)
- [Un permis de construire à Orbey](#) (courrier du Président en l'absence d'avis du bureau syndical dans les délais)

Participation du syndicat aux différentes réunions de travail – rôle de PPA (personne publique associée)

Pour les documents d'urbanisme locaux et limitrophes, le syndicat mixte participe, en amont, à des réunions de travail et aux réunions des personnes publiques associées.

→ En 2024, le syndicat mixte a participé aux réunions des personnes publiques associées :

- Du [SCoT de Sélestat et sa Région](#) : 1^{ère} réunion PPA relative à la révision du SCoT
- Du [SCoT Colmar Rhin Vosges](#) : 1^{ère} réunion PPA de lancement de la révision du SCoT, 2^{ème} réunion PPA de présentation d'une première proposition de structuration du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique)

MISSION 2 : Observer, analyser, évaluer

Depuis 2012, l'**outil SIG (système d'information géographique)** est mutualisé au syndicat mixte du SCoT (pour le compte des communes, des communautés de communes, et du syndicat mixte).

Celui-ci permet notamment d'alimenter le travail d'observation, d'analyse, et d'évaluation :

- Le syndicat mixte réalise en interne l'évaluation des orientations du SCoT. Le SIG mutualisé permet la déclinaison précise de nombreux indicateurs de suivi.
- Dans une optique de mutualisation, le syndicat mixte travaille à la mise en place d'observatoires du territoire, dont les données sont mises à disposition des collectivités et de leurs bureaux d'études, notamment dans le cadre de publication de fiches « Portraits de Territoires » et dans le cadre de l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme locaux.
- Le syndicat mixte utilise également l'outil SIG comme outil d'aide à la décision, et réalise des cartographies de suivi des projets en cours, des cartographies « à la demande », ou d'autres missions « de prestations » (cf. pages 16 et 17).

Observation du territoire

- Approvisionnement du SIG et mises à jour des données SCoT et communes : [en continu](#)
- Veille statistique et cartographique du territoire : [en continu](#)
- Cartographies de suivi des projets en cours : [en continu](#)

Base de données des permis autorisés

Une **base de données des permis autorisés sur le territoire du SCoT** a été constituée à partir des données de la Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin (pour les permis entre 2008 et 2014) et des données des services instructeurs mutualisés des Communautés de communes (à partir de 2015).

Elle répertorie, pour les 24 communes du territoire, l'ensemble des permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir autorisés.

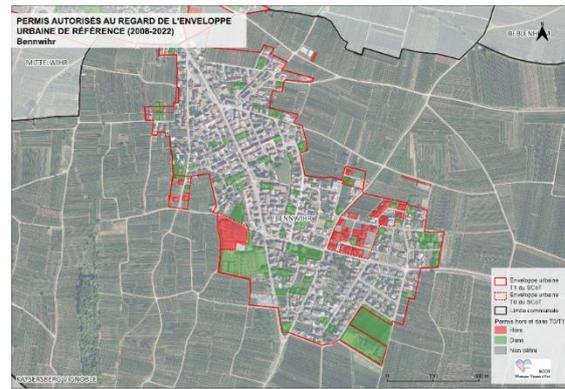
Un travail de géolocalisation de ces autorisations a été effectué de la manière suivante : chaque parcelle concernée par un permis a été repérée et enregistrée dans le SIG du syndicat mixte. Dans le but d'avoir un aperçu de ce qui a été réalisé sur le territoire, seules les demandes autorisées ont été enregistrées.

Ainsi, tenant compte des critères précédemment énoncés, 3635 autorisations ont été géolocalisées et analysées à l'échelle du territoire du SCoT entre 2008 et 2023 (soit sur 16 années complètes).

Ce travail permet le suivi précis de plusieurs indicateurs, notamment concernant la production de logements, le paysage, et la consommation d'espaces, et est actualisable chaque année.

En 2024, le syndicat mixte a :

- poursuivi le travail sur les données 2022 : données complétées suite aux retours des communes (décisions et précisions)
- complété la base de données avec la géolocalisation et le traitement des permis autorisés en 2023
- mis en place un travail collaboratif avec les communes, pour répondre aux spécifications de la loi Climat et Résilience : données complétées avec l'information du démarrage des travaux (2021 à 2023)



Suivi et évaluation du SCoT

Le code de l'urbanisme prévoit que les résultats de l'application du SCoT doivent être analysés six ans au plus après la délibération portant son approbation. Le SCoT Montagne Vignoble Ried ayant été approuvé le 6 mars 2019, son évaluation doit intervenir avant le 6 mars 2025. Le syndicat mixte réalise ce travail de suivi et d'évaluation en régie.

Pour rappel, en 2023, le bilan à mi-parcours 2019-2022 a fait l'objet de présentation lors de deux réunions du Comité syndical : présentation des indicateurs de suivi déclinés selon les 4 thématiques prédéfinies, et présentation des tendances observées au regard des objectifs du SCoT.

En 2024, le bilan à 6 ans 2019-2024 a fait été formalisé et présenté :

- l'ensemble des indicateurs et des tendances observées ont été mis à jour, puis partagés et débattus lors de la séance du **Comité syndical du 11 décembre**, via la présentation de « **questions évaluatives** » : ce travail regroupe l'analyse des 4 thématiques de suivi correspondant à la déclinaison de 50 indicateurs, mis en relief via 18 questions évaluatives
- c'est sur cette base que le **rapport d'évaluation** correspondant à été rédigé (pour présentation et délibération en séance du Comité syndical du 19 février 2025)



Mission 3 : Accompagner les communes pour favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCoT

Outils pédagogiques : fiches « Portrait de territoire » déclinées par commune

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes, le syndicat mixte s'attache à produire, mettre à jour et à partager des documents aux communes.

En 2024, le syndicat mixte a diffusé les fiches « Portrait de territoire » produites en 2023 :

- Fiches « Portrait de territoire » Habitat – volet 2 : données permis 2008-2022
- Fiches « Portrait de territoire » consommation d'espaces : données permis 2008-2022



RDV annuel « élus SCoT »

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation pour une meilleur appropriation des orientations du SCoT, le syndicat mixte a organisé son **RDV annuel « élus SCoT » le 27 septembre 2024** :

- Matinée de conférence par le PNRBV (Parc naturel régional des Ballons des Vosges)
- Après-midi de visite de terrain à Rodersdorf (Suisse)



Rendez-vous ELUS SCoT 2024

Vendredi 27 septembre 2024, à la salle culturelle de Bennwihr

« Densification douce en imaginant autrement l'habitat et l'acte de construire »

9h	Accueil café
9h15	Mot d'introduction du Président
9h30-11h30	Conférence Parc naturel régional des Ballons des Vosges <i>Comment réussir la densification douce ?</i> - Principes de l'urbanisme durable - Retours d'expérience et exemples de projets - Présentation de la commune de Rodersdorf (Suisse) - Et demain sur le territoire du SCoT MVR ?
11h30-12h	Temps d'échanges
12h-12h45	Cocktail déjeunatoire, pris en charge par le syndicat mixte
13h	Départ en bus : visites de terrain à Rodersdorf <i>A la rencontre d'opérations et d'observations ...</i> - Opérations d'habitat : habitat intermédiaire, collectif, habitat coopératif et bâtiments basse consommation - Mixité d'usage : activité intégrée au sein du village - Paysage et trame verte et bleue : maintien de zone(s) de verger dans le tissu urbain - Nouvelle opération d'habitat : typologie et intégration
17h / 17h30	Clôture de la journée et retour à Bennwihr

Trajectoire ZAN et modification/révision du SCoT

Veille juridique et technique, éléments de méthode et applications sur le territoire du SCoT

En 2024, le syndicat mixte a continué le travail de veille et de décryptage technique et juridique relatif à la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols dans le cadre de l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) :

- Décryptage technique et juridique des différents décrets d'application relatifs à la consommation d'espaces et à l'artificialisation des sols
- Décryptage technique des méthodes et bases de données nationale et régionale de mesure de la consommation d'espaces
- Définition (adaptation) de la méthode de consommation d'espaces et artificialisation des sols sur le territoire du SCoT (y compris mesure de la renaturation) :
 - > 1 méthode de mesure dans le cadre du suivi du SCoT
 - > + 1 méthode de mesure dans le cadre de la Loi Climat et Résilience et du ZAN
- Partage en séance du Comité du 3 avril
- Présentation des méthodes de mesure définies à la DDT du Haut-Rhin lors d'une réunion technique le 7 juin

Territorialisation de l'enveloppe ZAN dans le SRADDET, puis à l'échelle du SCoT

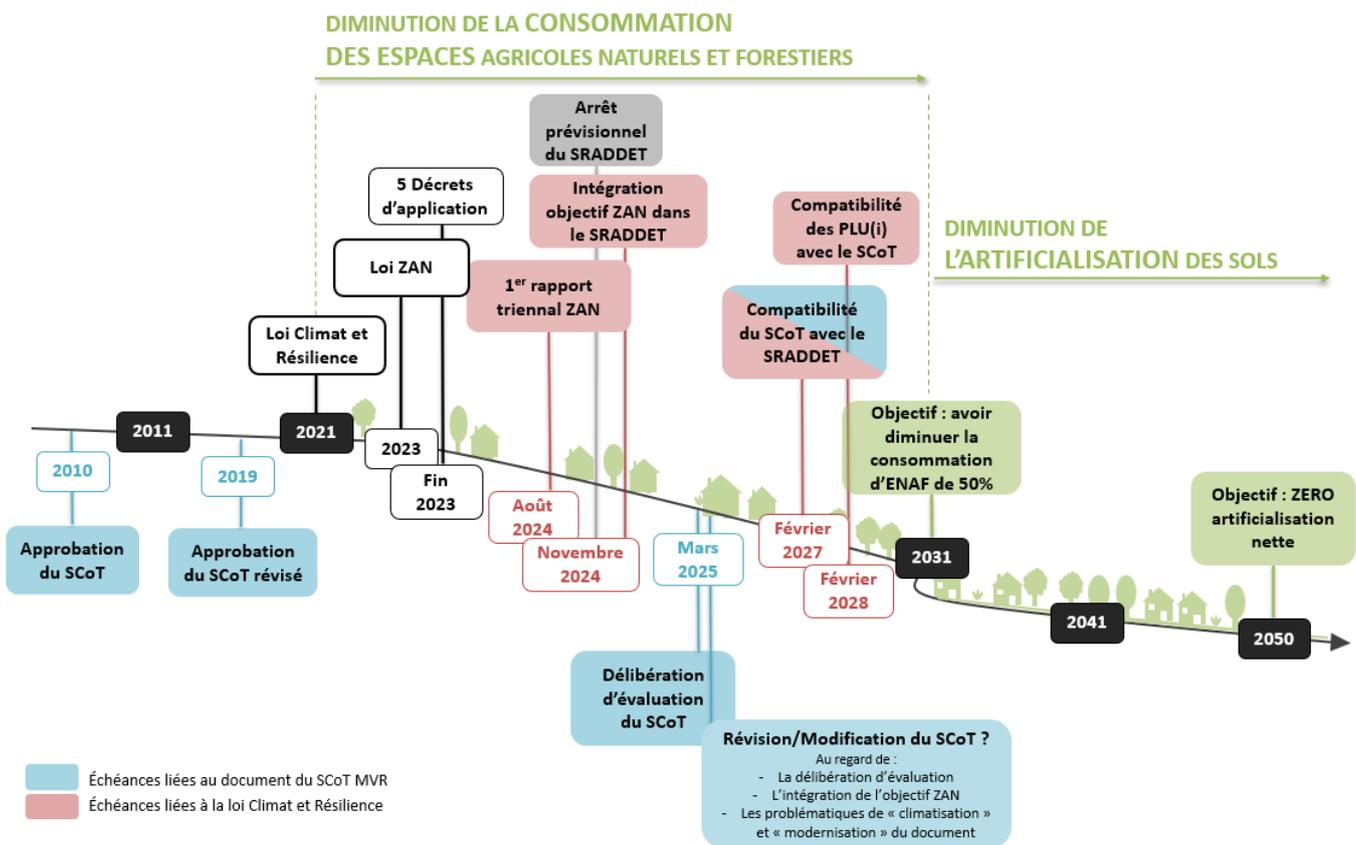
Le syndicat mixte a suivi le travail de territorialisation du ZAN dans le SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durables et d'égalité des territoires), et débuté le travail de déclinaison sur son territoire :

- Suivi des étapes de définition de la trajectoire ZAN du SRADDET : participation aux réunions régionales, divers échanges InterSCoT et rencontres territoriales
- Analyse / définition de la trajectoire ZAN du territoire MVR : présentation des simulations correspondantes en réunion du Bureau du 3 septembre
- Retours en réunion du Comité syndical du 11 décembre

Définition de l'évolution future du document SCoT

Le syndicat mixte a également débuté le travail de définition de l'évolution future à apporter au SCoT :

- Analyse / définition des évolutions à apporter au document SCoT (autres que celles en lien avec le SRADDET) : présentation en réunion du Bureau du 3 septembre, avec intervention de la DDT du Haut-Rhin
- Analyse / choix du type de procédure associée (modification ou révision) : reporté à 2025, notamment dans l'attente du SRADDET modifié



Le bilan 2024 des autres actions de « prestations » et accompagnement

Animer le SIG (système d'information géographique) mutualisé

Datalsace et réseaux

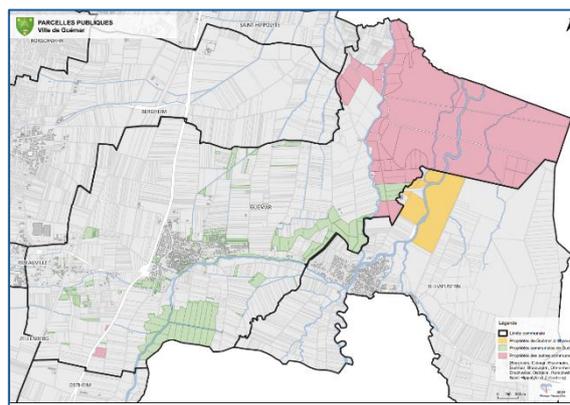
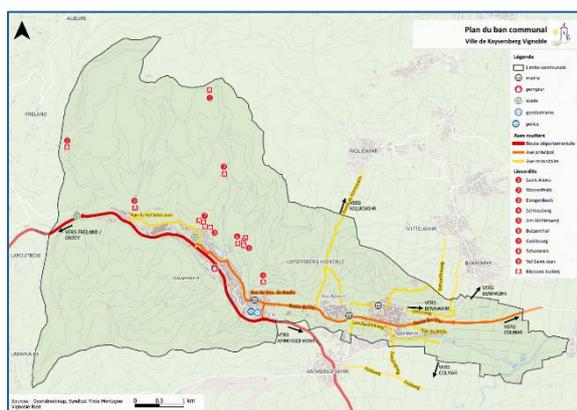
En 2024, le syndicat mixte a poursuivi sa mission d'accompagnement technique concernant les outils Datalsace (applications « cadastre » et « réseaux »), et concernant l'opération de mise à jour des plans des réseaux portée par la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé :

- Datalsace (anciennement Infogeo68) : suivi des problèmes techniques, relais et accompagnement auprès des communes sur demande
- Mise à jour des plans des réseaux : participation aux réunions de travail, suivi de la mission et vérification des rendus SIG sur les premières communes (restitution et intégration sur l'outil Datalsace reportée à 2025, suite soucis en interne rencontrés par l'entreprise en charge de l'opération)

Cartographie à la demande et « assistance SIG »

Le syndicat mixte a également poursuivi sa mission de « cartographie à la demande », avec la réalisation de plusieurs cartes, dont notamment la réalisation de :

- 1 carte de plan cadastral (Ammerschwihr et Mittelwihr),
- des cartes de consommation d'espaces des zones d'activités de la CCPR (permis autorisés),
- 1 carte des parcelles publiques (Guémar),
- 1 carte des espaces verts (Hunawihir),
- 1 carte du zonage d'assainissement (Hunawihir),
- des cartes pour le plan communal de sauvegarde (Kaysersberg-Vignoble)



Le syndicat mixte a également proposé son accompagnement aux communes pour la saisie des ZAER (zones d'accélération des énergies renouvelables) sur le portail dédié et a accompagné les communes de Bergheim et Hunawihir.

Accompagner les communes dans le domaine de l'urbanisme

RDV annuel « Mairies »

Depuis 2021, le syndicat mixte organise un RDV annuel avec les secrétaires de Mairies et agents en charge de l'urbanisme.

- En 2024, le RDV a eu lieu le 18 avril, et a réuni 16 participants de 14 communes du territoire

À l'attention des secrétaires de mairies,

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes, le syndicat mixte du **SCoT Montagne Vignoble et Ried**, a le plaisir de vous convier au « **RDV Mairies 2024** ».

INVITATION « RDV Mairies »
Point d'informations et temps d'échanges 2024

Jeudi 18 avril 2024, de 9 h à 11 h
mairie de Mittelwihr, salle du 2^e étage
(accès par l'escalier à l'arrière du bâtiment)

1
Volet urbanisme

Loi Climat et Résilience et Loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols.

- Point d'actualité : consommation d'espaces, artificialisation des sols et trajectoire ZAN —
- Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols à produire en 2024 —

(Délibération d'ici le 22 août 2024 pour les communes et com com compétentes en matière d'urbanisme)

2
Volet SIG

— Base de données infrastructures et itinéraires cyclables —

3
Syndicat mixte du SCoT

— Retour sur le Comité syndical du 3 avril —
— Programme de travail 2024 —

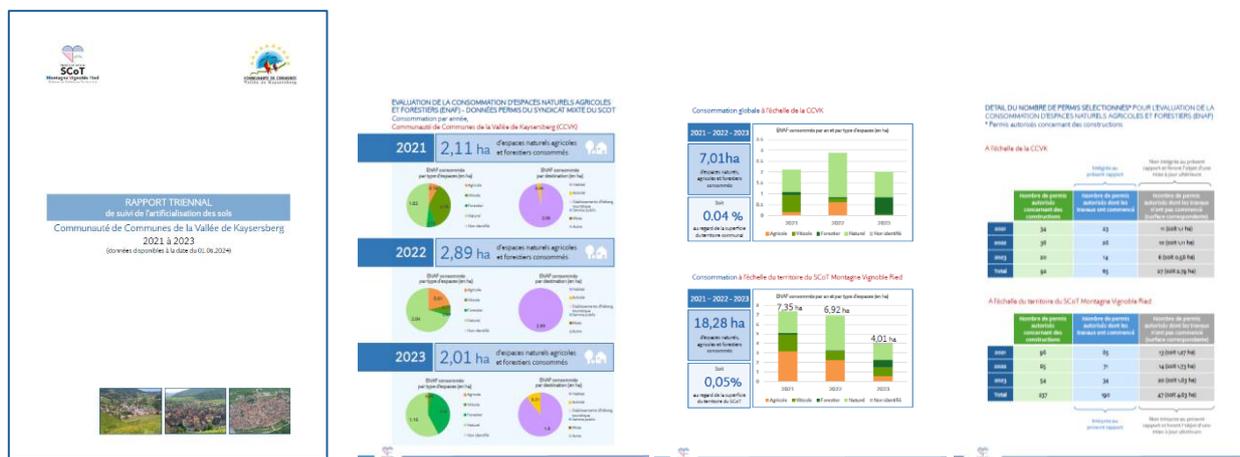


SCoT
Montagne Vignoble Ried
(Schéma de Cohésion Territoriale)

Autre accompagnement technique, dans le cadre de la Loi Climat et Résilience

Dans la continuité de la prestation du syndicat mixte réalisée en 2023 pour le compte des communes dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, le syndicat mixte a réalisé une nouvelle prestation en 2024 :

- Production du rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols pour le compte des 16 collectivités dotées d'un document d'urbanisme dont la délibération est obligatoire (15 communes de la CCPR dotées d'un document d'urbanisme et CCVK dotée d'un PLU intercommunal)
- Diffusion des rapports en juillet, après mise en place d'une travail collaboratif avec les communes défini lors du RDV « Mairies » du 18 avril



Mener des études/actions complémentaires

Le syndicat mixte mène également d'autres actions de mise en œuvre ou études complémentaires

Mobilité

Depuis 2022, le syndicat mixte inscrit le territoire MVR au **défi « j'y vais à vélo »** pour le compte des deux communautés de communes :

- En 2024, le comité syndical a délibéré pour **l'inscription du territoire pour une nouvelle période de 3 ans.**



Le Défi « J'y vais ! » a pour objectif d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail ou de scolarité à vélo ou en modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme durant le Défi.

Il se décline selon 3 défis :

- Le Défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! »
- Le Défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » (multimodal)
- Les Défis « A l'école, j'y vais autrement ! », « Au collège, j'y vais autrement ! » et « Au lycée, j'y vais autrement ! »



Habitat et « densification douce »

En 2023, les élus du Comité syndical ont souhaité étudier la possibilité de déployer le **dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI** proposé par le bureau d'étude Villes Vivantes.

Dans ce cadre,

- Une **étude pré-opérationnelle** a été réalisée et présentée par le bureau d'études Villes Vivantes en séance du Comité du 21 avril



- Le syndicat mixte a poursuivi le **travail d'étude de déploiement du dispositif sur le territoire** :
 - Animation des réflexions, partages en réunion du Bureau syndical et du Comité syndical, en Communautés de communes
 - Etude des possibilités de subvention et simulations financières associées : rencontres des différents partenaires (Région, CEA, DDT68), recherches et demandes de subventions, simulations techniques selon deux scénario de déclinaison.





Syndicat mixte du SCOT Montagne Vignoble & Ried

1 rue Pierre de Coubertin – 68150 Ribeauvillé

Tel : 03 89 73 27 21 – www.scot-mvr.org